



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité pédagogique de l'enseignement

Question au Gouvernement n° 2817

Texte de la question

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

M. le président. La parole est à M. Stéphane Testé.

M. Stéphane Testé. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Depuis le 16 mars, la situation sanitaire du pays a nécessité la fermeture des écoles, des collèges, des lycées et des universités. Pour plus de 12,7 millions d'élèves et d'étudiants, le travail à la maison a succédé au travail en classe. L'école et les cours se font donc à distance, grâce aux dispositifs mis en place par l'éducation nationale. Cette continuité pédagogique est essentielle et vise à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves, tout en permettant autant que possible l'acquisition de nouveaux savoirs. Dans le même temps, un dispositif a été instauré afin d'organiser l'accueil des enfants des personnels soignants. Cette mesure était indispensable.

D'après les différents échanges que j'ai eus avec des parents, des enseignants, des directeurs et des élèves, des difficultés sont survenues dans les premiers temps et la continuité pédagogique n'a pas pu être assurée du fait de l'indisponibilité des outils en ligne, qui ont été pris d'assaut. En outre, les familles qui ne sont pas équipées d'ordinateurs et d'imprimantes n'ont pas accès aux cours à distance. Le confinement pourrait donc être un facteur aggravant pour les plus fragiles et creuser les inégalités.

S'agissant de l'accueil des enfants des personnels soignants, le dispositif semble efficace, mais les autres professionnels mobilisés pour notre sécurité dans les secteurs des transports, du commerce alimentaire et de l'hygiène n'y ont pas accès ; ils sont donc confrontés à des difficultés de garde.

Enfin, de nombreuses rumeurs courent, hélas, au sujet des examens et des concours sur les réseaux sociaux.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous présenter les différents dispositifs prévus pour assurer la continuité pédagogique, y compris dans l'enseignement professionnel, et nous dire ce qui est envisagé pour les élèves dépourvus d'outils numériques ?

Est-il prévu d'étendre le dispositif d'accueil exceptionnel aux enfants des autres personnels mobilisés ?

De nombreux directeurs d'école s'interrogent sur le suivi administratif pendant la période, qu'il s'agisse des demandes de dérogation ou de la fiche navette avec les familles en vue du passage au collège. Pouvez-vous les rassurer ?

Pouvez-vous, enfin, nous rassurer sur le maintien des examens et des concours ?

M. Sébastien Jumel. Un moratoire sur la garde scolaire !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. Votre question recouvre de nombreux sujets, monsieur le député ; il y a beaucoup à dire sur la situation actuelle. Je commencerai donc par rendre hommage aux 850 000 professeurs de France aujourd'hui mobilisés au service de plus de 12 millions d'élèves. L'enseignement à distance commence à faire ses preuves. Je compare régulièrement la situation de la France à celle des autres pays en Europe et dans le monde, et notre réactivité dans ce domaine a été unanimement saluée. Les professeurs font preuve d'un grand professionnalisme et d'un grand dévouement. La nation tout entière doit leur rendre hommage. Dans un moment comme celui-là, nous prenons conscience de la qualité de notre service public de l'éducation.

Le Gouvernement entend donc favoriser l'enseignement à distance. À ce jour, la plateforme Ma classe à la maison a enregistré plus de 2 millions d'inscriptions. Elle est donc utilisée par plus d'élèves encore, et par un professeur sur trois. Nous avons également lancé l'opération Nation apprenante, qui associe différents médias publics et privés pour la diffusion de contenus éducatifs. Hier, France 4 a battu des records d'audience avec un programme d'école à la maison lancé à l'initiative du ministère de l'éducation nationale. Les contenus éducatifs qu'il permettra de diffuser seront de plus en plus riches.

S'agissant de la connexion aux outils numériques, notre objectif est qu'aucun élève ne soit laissé au bord du chemin. Nous allons donc équiper ceux qui en sont privés et leur faire parvenir des équipements informatiques. Sur ce sujet, les collectivités locales, mais également le monde associatif, sont mobilisés, grâce à la plateforme que Julien Denormandie vient de mentionner et que nous avons lancée avec Gabriel Attal.

Quant à l'accueil des enfants des personnels soignants, il concerne environ 30 000 enfants par jour et nous l'avons étendu au mercredi, au samedi et au dimanche grâce au volontariat des professeurs, des agents des collectivités locales et des acteurs du monde associatif.

M. Sébastien Jumel. Et des maires !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. Des maires et des collectivités locales également, en effet.

En ce qui concerne les procédures et la vie administrative normale de l'éducation nationale, je dois discuter cette semaine en téléconférence avec les syndicats afin d'envisager un éventuel report des examens et des concours dans des conditions qui ne lèsent pas les candidats. Je vais m'entretenir aujourd'hui même avec Frédérique Vidal sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2817

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2020](#)